



SYNTHÈSE DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a été le 27 octobre 2021. Il comprend 4 objectifs :

1. Réduire nos consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables,
2. Diminuer les émissions de gaz à effets de serre et améliorer la qualité de l'air,
3. Protéger les ressources naturelles et renforcer la biodiversité,
4. Adapter le territoire aux changements climatiques et réduire sa vulnérabilité.

Pour répondre à ces objectifs, notre Plan Climat prévoit 32 actions qui s'inscrivent dans 8 thématiques stratégiques. Ce document présente une brève synthèse des 32 fiches actions de ce programme.

Table des matières

Le Plan Climat Air Energie Territorial.....	1
I. Mobilité	2
II. Rénovation énergétique	3
III. Energies renouvelables.....	4
IV. Gestion des déchets	5
V. Développement économique et touristique	6
VI. Ressources naturelles	7
VII. Urbanisme résilient	9
VIII. Formation, mobilisation, évaluation.....	10

I. Mobilité

1. *Faciliter l'usage des transports en commun, l'intermodalité et le co-voiturage*

Cette action vise à renforcer et harmoniser les offres existantes de transports en commun, à créer des aménagements intermodaux qui facilitent leurs usages. Elle s'attache aussi à développer le co-voiturage. Il s'agit d'un axe fort de la stratégie mobilité.

2. *Développer la pratique des modes actifs comme alternative à l'autosolisme*

Cette action vise à réduire les déplacements en voitures individuelles en facilitant la pratique des déplacements doux (vélo, marche à pied). Il s'agit de créer des aménagements qui facilitent ces nouveaux usages, comme des pistes cyclables, des cheminements piétons, des garages à vélos sécurisés, des bornes de recharge pour vélos électriques... La création de services de location de vélo, de pédibus et de vélo-bus, ainsi que la mise en place d'une aide à l'achat de VAE sont à étudier. De tels changements de pratiques nécessiteront des actions de sensibilisation à destination des habitants et des entreprises, qu'il ne faut pas négliger. D'importants investissements seront nécessaires, principalement pour la création de pistes cyclables. La question du financement de ces nouveaux aménagements est un enjeu important pour la mise en œuvre du Plan local de mobilité qui doit identifier et planifier tous ces besoins.

3. *Renforcer l'exemplarité de la collectivité en matière de mobilité*

Il s'agit d'étudier comment la Communauté de Communes peut élaborer une politique exemplaire en matière de mobilité, afin d'expérimenter et de promouvoir de nouvelles pratiques en matière de mobilité. Cela passe par l'achat de véhicules moins polluants (gaz, électriques) et par la prise en compte de ces questions dans nos marchés publics (notamment en matière de collecte des déchets). Par l'acquisition de vélos de service électriques à destination des agents pour des déplacements courte distance et par l'installation de borne IRVE sur des sites communautaires. Le développement du télétravail, la sensibilisation des agents et la mise en place du forfait mobilité durable sont aussi indiqués. L'expérimentation d'un système d'autopartage pour certains véhicules de la flotte de la CCBPD peut être étudié.

4. *Mettre en place des mesures de restriction de la circulation*

Cette action propose d'identifier comment le fait de restreindre la circulation de certaines zones sensibles, pourrait permettre d'y améliorer la qualité de l'air (centre urbain, zones à proximité d'équipements sensibles comme les écoles...). Rajoutées au PCAET pour être conforme avec le volet air de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM), de telles actions relèvent surtout de la compétence des maires.

5. Réduire la vitesse sur les autoroutes A6 et A46

Le transit autoroutier représente une part importante de la consommation d'énergie et des rejets de gaz à effet de serre sur notre territoire. Limiter la vitesse autorisée sur autoroute de 130 km à 110 km, permet de réduire ces émissions d'environ 20%. Il s'agit donc de solliciter les services de l'Etat pour qu'ils prennent une telle mesure sur environ 30 km de tronçons d'autoroutes qui traversent notre territoire. Notre demande a été exprimée, nous sommes en attente d'une réponse.

6. Développer les transports propres

Cette action vise à développer les transports propres. Elle relève l'importance de communiquer sur le développement du maillage IRVE réalisé par le Syder pour promouvoir le développement de la mobilité électrique, propose une sensibilisation des entreprises aux enjeux de la qualité de l'air, un accompagnement des particuliers dans le renouvellement de leur parc de véhicules, une incitation que nous pourrions exprimer au Sytral pour équiper les cars du Rhône de bus GNV, l'étude du potentiel de développement d'infrastructures fonctionnant à l'hydrogène... Cette fiche propose des actions qui visent surtout à inciter d'autres acteurs à agir en matière de transports propres, mais qui sortent du champ de compétences des communes ou le la Communauté de Communes.

II. Rénovation énergétique

7. Impulser la rénovation énergétique des bâtiments publics

La mise en œuvre de cette fiche action a déjà concrètement démarrée avec le déploiement du programme Mimosa. Ce dernier, développé depuis 2021 en partenariat avec l'ALTE 69 et le Syder (grâce au fond chaleur de l'Ademe), comprend une aide à la réalisation de diagnostics énergétiques et la mise à disposition d'un outil de suivi des consommations des bâtiments publics. Il s'agit d'accompagner les communes dans des actions de réduction des besoins énergétiques de leurs bâtiments, en apportant du conseil sur l'identification des besoins et des coûts. Ces démarches ne sont qu'un préalable à la réalisation de travaux d'économies d'énergie (dont certains s'imposeront par l'application du décret tertiaire). Les difficultés actuellement rencontrées pour mobiliser certaines communes sur cette première phase peu onéreuse d'identification des besoins, laisse présager des difficultés pour la réalisation des travaux ainsi identifiés, qui nécessiteront de la part des communes une implication nettement plus engageante.

8. Améliorer la performance énergétique des logements

Cette action n'est autre que la déclinaison du programme Eco-Pass impulsé en 2019. Ce dernier comprend un service de conseil renforcé à destination des particuliers et le financement de subventions locales, qui viennent abonder les dispositifs nationaux pour alléger le coût des travaux de rénovation énergétique des logements par les particuliers. Ce dispositif repose sur un partenariat étroit avec l'ALTE 69 et l'association SOLIHA. La fiche prévoit en outre un volet de sensibilisation aux écogestes et des actions de partenariats avec des bailleurs sociaux et les artisans professionnels du bâtiment. Le succès rencontré durant l'année 2022, qui s'est traduit par l'épuisement des crédits alloués dès la fin du mois d'avril, nous a contraint à revoir les critères d'attribution des aides afin de recentrer le soutien

apporté par la Communauté de Communes, vers les foyers les plus modestes et vers les rénovations globales et performantes pour les foyers les plus aisés.

9. Rénover le parc d'éclairage public

Cette action vise à réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage public. Elle prévoit la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les zones qui peuvent se passer d'éclairage public ou bénéficier d'un éclairage réduit. Elle évoque des actions d'incitation des communes à rénover leur parc d'éclairage public (réseaux routiers, illumination de bâtiments...) par la suppression ou réduction des plages d'éclairage, la mise en place d'ampoules LED ou de luminaires solaires, l'installation d'allumages ciblés par détecteurs de mouvements... Il s'agit surtout de solliciter le Syder (ou le SIGERLy pour Chasselay) afin d'enclencher de telles démarches, qui peuvent être financées par la fiscalité locale.

10. Accompagner les entreprises par du conseil énergétique

Cette action vise à inciter les entreprises à mener des opérations de rénovations énergétiques sur leur patrimoine immobilier en leur fournissant gratuitement un conseil technique (rénovation énergétique, installation d'énergie renouvelable...) et un éclairage financier (estimation des coûts, des subventions mobilisables, des retours sur investissements...).

III. Energies renouvelables

11. Favoriser la conversion au bois énergie

Le chauffage au bois constitue la principale source d'énergie renouvelable potentielle du territoire (70%). Pour atteindre les objectifs de notre PCAET, nous devons multiplier par près de quatre la production et consommation de bois de chauffage. Cette thématique constitue donc un enjeu fort pour l'atteinte de nos objectifs. Cette action vise à développer l'utilisation du bois énergie pour le chauffage des bâtiments publics et des logements. Elle prévoit d'inciter les particuliers à convertir leur mode de chauffage pour s'équiper de chaudières bois (par du conseil et des aides financières, comme le propose déjà le dispositif Eco-Pass décrit dans la fiche n°8). Elle prévoit d'accompagner les communes de la même manière, par du conseil (cf fiche n°7) ou la mobilisation d'aides financières (comme notre réponse à l'appel à projets Contrat de Chaleur Renouvelable le permet). Elle propose de mener des réflexions afin d'étudier les potentiels de valorisation du bois de recyclage et des déchets verts. Elle identifie des actions de sensibilisation à mener à destination des particuliers, sur les bons gestes en matière d'allumage et sur les critères de qualité du bois nécessaires pour une combustion efficace et moins polluante). Cet axe stratégique important doit s'accompagner de réflexions sur les possibilités des filières de bois local à répondre à la demande en bois que nous prévoyons d'accroître fortement (fiche n°24).

12. Faciliter la production d'électricité photovoltaïque

Cette action vise à développer la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics, sur des toitures de particuliers et sur des bâtiments économiques. Pour cela, elle propose la mise à disposition de conseils gratuits aux communes (fiche n°7), aux particuliers (fiche n°8), et aux entreprises (fiche n°10). Elle prévoit l'instauration d'obligations réglementaires dans les PLU et les règlements de zones d'activités, qui favoriseraient le développement du photovoltaïque. Elle prévoit un soutien de la centrale villageoises Cévidorées ainsi qu'un partenariat étroit avec les Architectes des Bâtiments de France pour trouver des solutions permettant de concilier le développement du photovoltaïque et la protection du patrimoine. Cette action vise à atteindre un objectif de production annuelle d'électricité photovoltaïque de 1GWh/an par des démarches publiques, soit 6 GWh en 2027. Il s'agit d'un objectif que nous peinons à atteindre, mais qui reste très modeste au regard de projets de massification portés par des territoires voisins (comme la Communauté de Communes Saône Beaujolais) ou par des partenaires que peuvent être le Syder ou le Département du Rhône, tous deux engagés dans de telles démarches. Notre fiche prévoit de réaliser une étude d'opportunités d'élaboration d'une stratégie locale de massification du photovoltaïque. Une telle démarche nécessiterait à court terme des investissements conséquents, mais qui constitueraient à moyen terme de nouvelles recettes pour nos collectivités. Elle apporterait aussi une certaine sécurité énergétique qui constituera sans doute dans l'avenir un élément fort pour l'attractivité économique des territoires.

13. Développer le solaire thermique

Cette action vise à développer l'aménagement d'installations solaires thermiques chez les particuliers par du conseil et des aides financières (fiche n°8), par l'organisation d'actions de sensibilisation et par l'étude de règles qui s'imposeraient par les documents d'urbanisme (fiche n°29). Elle prévoit le développement de groupements d'achats (pour obtenir des tarifs d'installation intéressants) et l'organisation de formations pour les professionnels (plombiers, chauffagistes...). Enfin, elle prévoit d'identifier la faisabilité d'installations solaires thermiques pour des bâtiments publics.

IV. Gestion des déchets

14. Développer le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire

Cette action vise à réduire la part des biodéchets envoyée au centre de valorisation énergétique en développant de nouvelles filières de valorisation et en réduisant le gaspillage alimentaire. Elle prévoit l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ou l'engagement d'une démarche « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG). Elle identifie des actions de promotion du compostage individuel et collectif (subventionnement de l'achat de composteurs, formation et sensibilisation du public...) et de communication sur l'interdiction de brûlage des déchets verts pour les particuliers. Enfin elle prévoit de mutualiser des solutions techniques de broyage des déchets verts, à disposition des communes du territoire.

La loi du 10 février 2020, contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, nous impose de proposer aux habitants, à partir du 1^{er} janvier 2024, des solutions de collecte et de traitement des biodéchets. La mise en œuvre de cette fiche constitue une urgence pour le service déchets.

15. Encourager l'économie circulaire pour des déchets industriels et du bâtiment

Cette action vise à développer l'économie circulaire sur le secteur des déchets industriels et le réemploi des matériaux de chantiers du bâtiment. Il s'agit d'étudier comment accompagner le développement de nouvelles filières de recyclage, par la mise à disposition d'un lieu d'accueil pour la récupération des matériaux (sans doute sur la déchetterie de Theizé). La fiche prévoit des actions pour impliquer les professionnels du bâtiment, comme l'élaboration d'une charte « chantier propre » ou la création de filière de réutilisation des sous-produits de bois local.

Une récente réglementation nationale impose la création de filières pour la valorisation des déchets du bâtiment, financée par la mise en place d'une fiscalité spécifique. Il s'agira donc sans doute de soutenir localement des initiatives qui vont être orchestrées par la profession à des échelles plus larges.

16. Identifier les potentiels de développement du biogaz

Cette action vise à connaître le potentiel de développement du biogaz sur le territoire afin de déployer une stratégie de production adaptée au contexte local. Elle prévoit la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier différents gisements locaux (déchets agricoles et alimentaires, boues de stations d'épuration), ainsi que des zones potentielles pour l'installation de méthaniseurs (friches, zones de regroupement entre parcelles agricoles pour limiter les déplacements...). Des expérimentations de création de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sont prévues, ainsi que des actions visant à consolider et exploiter des filières de récupération de déchets alimentaires (cantines, collectivités, résidus de vendanges...). Elle prévoit des actions de sensibilisation des agriculteurs et des élus (par des retours d'expérience et des visites de sites), pour promouvoir les gains économiques de la méthanisation.

GRDF peut être un partenaire privilégié, qui propose le financement d'études et des aides à l'investissement. Le Département du Rhône s'est attelé à cette question, il a engagé des études approfondies et élabore une stratégie locale. Il s'agira sans doute pour nous d'appuyer et de soutenir cet élan impulsé à l'échelle départementale.

V. Développement économique et touristique

17. Coopérer avec le secteur industriel

Le secteur industriel représente 25% des besoins énergétiques de notre territoire. Si notre capacité à agir sur ce secteur reste faible, son poids en termes d'enjeux mérite qu'on s'interroge sur le soutien que nous pouvons apporter pour impulser des initiatives dans ce domaine.

Cette action vise donc à engager des partenariats avec le secteur industriel pour y réduire les émissions de gaz à effet de serre et y optimiser les consommations énergétiques. Elle prévoit de commanditer un diagnostic pour inventorier les entreprises les plus énergivores et de renforcer nos relations avec ces dernières en vue de les sensibiliser ou des les soutenir dans leurs efforts. Elle invite aussi à aborder les questions de réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire. Enfin, elle propose de développer un partenariat renforcé avec l'entreprise Lafarge (plus gros consommateur d'énergie industrielle sur notre territoire), pour étudier notamment la potentialité de création d'un réseau de chaleur, qui récupérerait l'énergie de cette cimenterie en vue d'alimenter de potentiels consommateurs sur Lozanne ou Châtillon d'Azergues.

18. Favoriser l'activité locale

Cette action traite du développement économique local, comme vecteur de résilience du territoire. Une vie économique locale dynamique crée des emplois locaux et peut limiter les besoins de déplacements domicile-travail (quand ils sont occupés par des habitants de proximité). Il crée aussi de la richesse qui peut être mis au service de la transition...

L'action vise donc à soutenir le développement économique local en ciblant notamment les entreprises actrices de la transition écologique (économie circulaire, organisation de la mobilité, production d'énergies renouvelables...). Elle invite au développement des potentialités de télétravail et de coworking (tiers lieux). Il s'agit essentiellement d'une activité portée depuis plusieurs années déjà par notre chargée de développement économique.

19. Encourager le développement du tourisme responsable

Cette action vise à développer un tourisme responsable sur nos principaux sites touristiques. Il s'agit d'y aménager des équipements de tri des déchets et d'y sensibiliser les touristes (en partenariat avec des acteurs relais). La fiche prévoit d'étudier la mise en place de moyens de transports alternatifs (covoiturage, de navettes électriques ou de transport collectif) pour se rendre sur ces sites les plus fréquentés.

VI. Ressources naturelles

20. Favoriser la plantation et la préservation des haies

Cette action vise à protéger et renforcer la biodiversité par la création de linéaires de haies dans les zones résidentielles et agricoles. Après nos deux appels à projets « haies champêtres », le « Marathon de la biodiversité » est le principal outil de mise en œuvre de cette fiche action. Il prévoit la création ou la réhabilitation de 32 km de haies et de 32 mares en milieu agricole. Le dispositif développé grâce au soutien fort de l'Agence de l'eau, a financé la réalisation d'un diagnostic en vue de cartographier les haies et mares existantes et d'identifier les zones prioritaires à cibler pour renforcer les corridors écologiques. Il permet de promouvoir les vertus des haies et des mares auprès de la population et de financer des travaux de création ou de réhabilitation sur des terrains publics ou privés. La fiche invite aussi à étudier comment valoriser le bois produit par les haies, en bois d'œuvre local et en bois énergie.

21. Protéger les zones humides

Cette action vise à renforcer la préservation des zones humides en intégrant dans les Scot des prescriptions de préservation qui s'imposeront au Plan local d'Urbanisme. Cela nécessite la réalisation d'un inventaire précis et une localisation en support SIG des sites d'intérêt écologiques. La fiche prévoit aussi de mener des projets de création ou de restauration de zones humides ainsi que des actions de sensibilisation du grand public sur la richesse écologique de ces milieux fragiles. Le « Marathon de la biodiversité » (fiche n°20), avec son volet « mare », répond à ces deux objectifs.

22. S'impliquer dans la gestion des rivières et des berges

Cette fiche action relève l'importance de pouvoir s'impliquer dans la gestion des rivières et des berges, qui est une compétence déléguée aux syndicats de rivières. Il s'agit d'être partenaire des actions que portent ces derniers, dans le domaine de la préservation de la ressource en eaux et de la qualité écologique des milieux aquatiques. La fiche identifie l'importance de dégager des moyens humains en interne, permettant de suivre, orienter, accompagner et relayer les actions des syndicats de rivières en matière de gestion des rivières et des berges. Elle invite notamment à promouvoir la cession aux syndicats de rivières de terrains proches des berges de cours d'eau, ou à favoriser les regroupements de propriétaires pour mutualiser des gestions communes de berges. Enfin, elle relève l'importance de mener des actions de sensibilisation sur ces questions.

23. Protéger et économiser la ressource en eau

Cette fiche action vise à protéger la ressource en eau potable par une sensibilisation des agriculteurs sur l'impact des pratiques agricoles et par un soutien des actions portées par le syndicat Saône Turbine. Elle invite à mener des projets en vue récupérer des eaux de pluie et d'économiser l'eau, comme l'étude des besoins et potentiels, la chasse aux fuites sur les réseaux, le développement de l'installation de cuves de récupération, la création de zones tampons pour la récupération des eaux pluviales à des fins agricoles... Enfin la fiche propose des actions de lutte contre le ruissellement.

24. Garantir une ressource locale en bois d'œuvre et en bois de chauffage

Cette action vise à préserver la ressource en bois par une gestion durable des forêts publiques et privées, et pointe la nécessité de structurer les filières de bois locales pour développer la ressource et accompagner l'augmentation des besoins.

Elle invite à mieux connaître les forêts du territoire (richesses, fragilités) notamment par une localisation renseignée des parcelles forestières dans le SIG. Elle relève l'importance d'anticiper les effets du réchauffement climatique par la plantation d'espèces locales adaptées aux contraintes à venir. Elle invite à sensibiliser les exploitants forestiers aux vertus des pratiques de régénération naturelle pour la biodiversité. Elle identifie le besoin de participer aux actions du syndicat de gestion forestière et du Syndicat Mixte du Beaujolais, d'encourager une meilleure implication des communes, de soutenir les associations syndicales de gestion et de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction. Elle invite à développer et structurer la filière de bois locale pour le bois-énergie et le bois d'œuvre, par un accompagnement des propriétaires et des filières, par de la formation des artisans et par des clauses dans les marchés publics... Enfin, elle pointe la nécessité d'intégrer une réflexion sur les capacités de la filière locale à répondre à la demande croissante de bois comme substitue des énergies fossiles ou du béton.

25. Orienter l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses

Cette action vise à accompagner les changements nécessaires dans les pratiques agricoles pour mieux répondre aux enjeux climatiques et renforcer la biodiversité. La fiche propose de mettre en place un programme de sensibilisation à destination des agriculteurs sur des thématiques à enjeux (adaptation au changement climatique, diversification des cultures, limitation du travail des sols, lutte contre l'érosion, amélioration des pratiques pour la qualité de l'air...). Elle prévoit en outre la mise en place

d'un accompagnement technique et financier pour le développement de l'agriculture biologique et les productions locales (réflexion sur la mise en place d'exonérations de la TFNB pour les petites exploitations et les exploitations bio).

26. Elaborer et animer un Projet Alimentaire Territorial

Cette action vise à tendre vers une plus grande souveraineté alimentaire du territoire, à développer des circuits courts et des filières locales, à lutter contre le gaspillage alimentaire et à sensibiliser les habitants aux questions d'éco-consommation. Elle fait appel pour cela à un outil : le Projet Alimentaire Territorial. Ce dispositif prévoit la réalisation d'une étude diagnostic (points forts, points faibles, enjeux...) permettant d'élaborer un programme d'actions multi-partenariales qui cherchera à développer une agriculture durable et résiliente en créant des liens renforcés entre consommateurs et producteurs, autour d'une alimentation locale de qualité et à faible impact environnemental. On pourra par exemple essayer de développer les circuits courts et le regroupement en AMAP, étudier les potentialités d'installation de cuisines centrales, conserverie, ou légumeries approvisionnées en produits locaux, soutenir l'installation de jeunes agriculteurs, communiquer pour lutter contre le gaspillage alimentaire, impulser des changements de comportement et de consommation, promouvoir les dispositifs existants ou les équipements naissants... Un tel dispositif peut être un formidable facteur de développement économique local et de cohésion sociale. Il constitue un axe fort du Plan Climat.

27. Développer le stockage du carbone

Cette fiche vise à augmenter la capacité de stockage du carbone. Elle propose de replanter des arbres et des végétaux (reforestation, haies, végétal en ville...), de modifier certaines pratiques agricoles, de développer l'utilisation de bois et de matériaux biosourcés dans les bâtiments, de promouvoir l'intégration de liant végétal dans les enrobés des travaux de voiries... Le stockage du carbone est un levier efficace pour lutter contre le surplus de gaz à effet de serre, qui peut présenter un meilleur rapport investissement / résultats que les actions qui visent à réduire les émissions. Bien souvent les actions développées dans ce sens s'accompagnent de progrès en termes d'environnement, de santé, de cadre de vie...

VII. Urbanisme résilient

28. Optimiser l'urbanisme pour favoriser la résilience

Cette action vise à accompagner les communes dans une réflexion partagée pour développer un urbanisme qui favorise la résilience aux changements climatiques. La fiche propose de recenser et partager des actions exemplaires mises en œuvre dans les différentes communes en matière d'urbanisme résilient (végétalisation, peintures blanches, ombrières), d'identifier les zones à enjeux (ilots de chaleur urbains, parkings et aires de jeux...), de recherche des solutions visant à éviter l'installation de climatiseurs dans les constructions neuves, de sensibiliser le public aux écogestes, à la création de jardins et de former les élus et les techniciens à l'intégration de ces enjeux dans l'aménagement urbain, les politiques publiques et la rédaction de cahiers des charges.

29. Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans les documents de planification

Cette action vise à définir des propositions permettant de répondre aux enjeux de la qualité de l'air, de l'énergie et du climat, dans les documents d'urbanisme (Scot, PLU, règlements de ZAC...). La fiche propose d'étudier des règles permettant de favoriser le développement des énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, les toitures végétalisées, la régulation du trafic routier dans des zones sensibles, l'usage des modes actifs, l'intermodalité, la préservation et le développement de la biodiversité...

VIII. Formation, mobilisation, évaluation

30. Former les agents et élus du territoire

Cette action vise à former et sensibiliser les agents et élus du territoire aux thématiques de la transition écologique. Elle prévoit de planifier, en lien avec le CNFPT, des formations décentralisées à destination des agents et d'organiser des journées d'études à destination des élus, sur des thématiques phares de la transition. Elle propose de sensibiliser les agents de la Communauté de Communes aux bonnes pratiques (écogestes, télétravail, mobilité, réduction de l'emprunte environnementale du numérique...). Elle invite aussi à mettre en valeur les actions exemplaires réalisées par la CCBPD ou les communes afin de sensibiliser par l'exemple les autres acteurs (citoyens, communes, entreprises...).

31. Mobiliser les citoyens autour des actions du PCAET

La quasi-totalité des fiches actions du PCAET appellent des changements profonds de comportements qui répondent à des problématiques complexes. Les efforts à fournir sont immenses : réduire drastiquement nos consommations d'énergie (de 2 à 6 selon les domaines d'activité), multiplier par 6 nos productions d'énergies renouvelables, réduire considérablement nos déplacements, changer radicalement nos modes de consommation et nos habitudes alimentaires, repenser en profondeur notre modèle agricole...

Face à cette complexité et à l'envergure du défi, aucun acteur isolé n'a la solution. La mobilisation et la participation de tous les acteurs des territoires sont indispensables pour planifier et construire ensemble ces transitions. Initiatives citoyennes, associations, entreprises, acteurs socio-culturels, habitants, agriculteurs... Tous sont concernés et doivent prendre conscience des enjeux, s'impliquer, changer, innover... Une telle mobilisation nécessite des moyens de formation, de communication, de sensibilisation, de mobilisation.

C'est l'objet de cette fiche action, qui prévoit d'accompagner les actions du PCAET par un programme éducatif doté d'outils et des moyens de communication adaptés et de dégager des moyens humains permettant d'animer un réseau d'acteurs associatifs. Le programme éducatif vise à couvrir l'ensemble des actions et thématiques qui nécessitent une action de sensibilisation, d'information ou de communication. Sa mise en œuvre est nécessaire pour venir en appui :

Du Plan local de mobilité

Fiches n°1, n°2, n°3 et n°6

Des actions dans le domaine de la sobriété énergétique et de la rénovation des bâtiments

Fiches n°7, n°8, n°9 et n°10

Du développement des énergies renouvelables	Fiches n°11, n°12 et n°13
De la gestion des biodéchets, du compostage et des déchets industriels du bâtiment	Fiches n°14 et n°15
Des actions tourisme responsable	Fiche n°19
De la préservation de la biodiversité	Fiches n°20, n°21, n°22 et n°23
Du Projet Alimentaire Territorial et des actions à destination du monde agricole	Fiches n°25, n°26, n°30

La fiche prévoit aussi la création d'un réseau d'acteurs visant à tisser des partenariats renforcés avec les associations du territoire, pour monter des projets communs, partager les expériences, les compétences, les moyens et mobiliser largement les publics autour des thématiques de la transition écologique.

Ces deux actions nécessitent de dégager des moyens humains spécifiques pour concevoir et animer le programme éducatif (en lien avec des partenaires), porter les actions de communication et animer le réseau d'acteurs.

32. Animer et évaluer le PCAET

Cette action vise à créer des dynamiques collectives (en interne à la CCBPD, avec les communes et les partenaires), pour coconstruire les actions du PCAET, les mettre en œuvre, les évaluer et les adapter. Ce dernier nécessite la constitution d'une petite équipe d'agents mobilisés sur les différentes fiches actions, la création de groupes de travail composés d'élus, le renforcement de partenariats divers avec des associations, des entreprises, des agriculteurs, des partenaires techniques et institutionnels... C'est toute une dynamique collective touchant à des sujets variés qu'il convient de pouvoir coordonner, animer, accompagner... Pour cela, il est nécessaire de nommer un coordonnateur qui soit disponible pour assurer ce pilotage en lien étroit avec un ou des élus référents. La fiche action prévoit de mobiliser un agent à plein temps sur le déploiement, la coordination et l'animation du PCAET.